

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 3-2017

du lundi 15 mai 2017

Procès-verbal de la séance 3-2017 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Patrizia Clivaz Luchez

Lundi 15 mai 2017 à 20h00, à Castelmont.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à la 8^{ème} séance du Conseil communal de l'année législative 2016-2017.

Elle souhaite également la bienvenue à la Municipalité et à l'équipe de Sonomix.

Mme la Présidente passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 58

Excusées : 14

Retard : 1

Absents :

Démissions :

Future admission : 1

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, la Présidente ouvre la séance et remercie M. Turrian pour l'appel.

Elle passe à l'ordre du jour et précise qu'il a été transmis conformément au règlement. Elle propose une modification. Suite aux discussions ayant eu lieu autour du préavis no 7-2017, préavis qui redéfinit le poste de secrétaire du Conseil communal, d'entente avec la Commission, nous avons eu l'idée de retirer ce préavis pour y apporter les aménagements voulus. Ce préavis vous sera présenté lors du Conseil du 19 juin.

Ainsi donc, le point 11 devient le point 10, le point 12 devient le point 11 et le point 13 devient le point 12.

Mme la Présidente passe par conséquent au vote sur l'ordre du jour. Celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour *tel que modifié* sont priés de le faire savoir en levant la main.

Vote : l'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité

Mme la Présidente passe maintenant au point 2, adoption du procès-verbal du 6 mars 2017.

2. Procès-verbal du 6 mars 2017

Mme la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal du 6 mars 2017 dans son intégralité.

Personne ne demande la lecture.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe au vote. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptent le procès-verbal du 6 mars 2017 tel que rédigé le fassent en levant la main.

Vote : le procès-verbal du 6 mars 2017 est accepté à l'unanimité

Mme la Présidente remercie M. Turrian pour le travail de la rédaction du procès-verbal.

3. Correspondance

Mme la Présidente précise que le bureau du Conseil a reçu depuis le mois de mars (Elle précise que M. Buchana arrive) deux démissions. Celle d'abord de M. Girard, dont elle donne lecture :

Madame la Présidente,

Je suis membre du Conseil communal et du PLR depuis 2002. J'ai participé activement, pendant une douzaine d'années, à ma vie de politicien avec beaucoup d'intérêt et de motivation et j'en garde un excellent souvenir.

Malheureusement, un important changement dans ma vie professionnelle est intervenu il y a quelques années et a modifié, notamment, mes horaires qui me voient très régulièrement travailler tard le soir.

J'ai longtemps espéré pouvoir les aménager et ainsi me libérer les lundis soirs, mais sans succès ; et les perspectives pour les mois et années à venir ne sont pas meilleures.

Dans cette situation, mon statut de membre du législatif ne fait plus sens et c'est à contre cœur que je vous demande de prendre note, par la présente, de ma démission du Conseil communal de notre Ville de Prilly.

Je vous remercie et vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes plus cordiales salutations.

D. Girard

Mme la Présidente souhaite bonne route à M. Girard et le remercie pour sa participation.

La Présidente ajoute que le bureau a également reçu récemment une 2^{ème} démission, celle de Rajaâ Douali, du parti socialiste :

Démission de la fonction de conseillère communale de Prilly

Madame la Présidente du conseil communal,

Par la présente, je vous informe que je dois malheureusement démissionner de mes fonctions au Conseil communal de Prilly pour le 30 avril 2017.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame la Présidente du Conseil communal, mes meilleures salutations.

Rajaâ Douali

Mme la Présidente précise qu'il y a donc 2 postes de Conseillers communaux vacants et qu'elle assermentera ce soir M. Anthamatten du PLR.

4. Communications du bureau

Mme la Présidente donne les résultats officiels des élections au Grand Conseil du 30 avril 2017.

MANDATS	14
ÉLECTEURS INSCRITS	5'765
CARTES DE VOTES REÇUES	2'092
TAUX DE PARTICIPATION	34.99 %

BULLETINS	Rentrés	2'017
	Blancs	20
	Nuls	11
	Valables	1'986
	non modifiés	1'361
	modifiés / manuscrits avec dénomination	359
	modifiés / manuscrits sans dénomination	266

LISTES		SUFFRAGES		
No	Dénomination	nominatifs	complémentaires	de parti (total)
01	ENSEMBLE A GAUCHE - La Fourmi rouge	1'571	23	1'594
02	LE CENTRE	1'922	6	1'928
03	PARTI SOCIALISTE OUEST LAUSANNOIS	9'021	164	9'185
04	Les Verts de l'Ouest lausannois	3'861	35	3'896
05	UDC Union Démocratique du Centre	2'691	108	2'799
06	PLR.Les Libéraux-Radicaux	7'231	185	7'416
	Sous-total suffrages de parti	26'297	521	26'818
	Suffrages blancs			986
	Total			27'804

Mme la Présidente donne à présent les résultats officiels des élections pour le Conseil d'Etat.

Commune : Prilly

Electeurs inscrits : 5'765

Cartes de vote reçues : 2'092

BULLETINS	Rentrés	2'084
	Nuls	24
	Valables (dont blancs)*	2'060
	Blancs	15

Taux de participation	36.15 %
-----------------------	---------

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements					
	PVL	AdC	UDC	PSV	PdR	PLR
non modifiés	10	22	167	470	22	282
modifiés	3	6	50	160	7	150
sans dénom de parti	—	—	—	—	—	—
TOTAL	13	28	217	630	29	432

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements		Sans dénomination	Total des bulletins
	EàG	Les Verts		
non modifiés	37	176	—	1'186
modifiés	13	82	—	471
sans dénom de parti	—	—	388	388
TOTAL	50	258	388	2'045

La Présidente ne communique pas les résultats de tous les candidats. Par contre, elle félicite de la part du Conseil Mme Rebecca Joly, M. Fabien Deillon et M. Serguei Aschwanden (applaudissements) et les remercie de représenter Prilly au Grand Conseil.

Mme la Présidente informe que les Conseillers vont recevoir un mail de la part de M. Turrian et informe tous les membres du Conseil que potentiellement, la séance du Conseil du 19 juin va être longue, d'une part parce que c'est la séance compte de gestion de la Municipalité, rapport de la Commission de gestion et des finances, auxquels s'ajoute un préavis et celui du poste de secrétaire du Conseil et nous allons devoir bien sûr élire le Président, Vice-Présidents, tous les membres du bureau pour l'année législative qui suit. A 23h55, la Présidente demandera si la séance se poursuit ou non après minuit. Si le Conseil décide d'arrêter à minuit, la séance de relevé aura lieu mardi 20 juin à 20h00. Le fait de faire une séance de relevé le lendemain soir permet de ne pas avoir d'opérations préliminaires, d'avoir un seul procès-verbal, on épargne du temps et entre autres aussi de l'argent par rapport au travail que tout ceci nous oblige à faire. Tout le monde est averti et la Présidente espère que la séance pourra être terminée avant minuit, mais relève que cela dépendra des débats et c'est dommage de se limiter dans la parole si chacun et chacune a beaucoup de choses à dire sur les objets à débattre.

Mme la Présidente informe également, information qui fera partie du même mail que M. Turrian va envoyer demain, qu'une séance supplémentaire du Conseil communal a été agendée, à la demande de la Municipalité et d'entente avec elle, pour le lundi 25 septembre 2017 à 20h00. Pourquoi cette séance supplémentaire ? Tous les objets qui devraient être présentés le 2 octobre sont trop nombreux pour être tous présentés ce jour-là et certains objets doivent absolument être présentés avant novembre pour qu'un certain nombre de travaux avancent. La Municipalité n'avait donc pas d'autre choix que de nous demander de bien vouloir prévoir une séance supplémentaire le 25 septembre.

La Présidente du Conseil de Prilly représente la population prillérane dans le jury du plan de quartier de Malley-gare. Elle donne l'information suivante : le jury s'est réuni pour la 2^{ème} fois le 11 avril pour un travail sur la journée. Dans cette séance, le jury a pris connaissance des 30 projets reçus et retenus parce qu'ils répondaient à tout un ensemble de critères qui ont avaient été fixés par les CFF et les conseils de ceux-ci. Un premier tri a été effectué, 16 groupes ont été retenus. Sur ces 16 groupes, les participants devront élaborer des projets plus fouillés. La prochaine rencontre aura lieu au mois d'août de cette année. Le délai du choix est toujours fixé au mois de décembre 2017.

Mme la Présidente rappelle aussi 3 manifestations :

- La sortie à Plan Sépey destinée aux membres du Conseil. Rendez-vous à 09h15 samedi 20 mai à Corminjoz. 09h30, départ du car. Rendez-vous vers 11h00 à Gryon pour ceux qui viennent en train.
- Une exposition de peinture aura lieu du 10 au 18 juin dans la tour du Château. C'est Prilly animation qui nous demande de rappeler cette manifestation.
- La diffusion le jeudi 15 juin 2017 à 18h30 d'un documentaire plan fixe, un film de 45 minutes, tourné en plan fixe, sans montage et coupage. Ce documentaire porte sur Me Claude Reymond, le père de M. Antoine Reymond. Après la diffusion de ce plan fixe, la Municipalité offre un apéritif à toutes les personnes qui ont participé à cet évènement.

Ce documentaire est ouvert à tous les Conseillers communaux, mais aussi surtout à toute la population. La projection aura lieu dans la salle du Conseil. C'est aussi un moment pour se rencontrer, et discuter aussi de quelqu'un qui a marqué la vie politique et culturelle et des arts de ce Canton.

- Dans la mesure où M. Antoine Raymond était le seul candidat à la Municipalité au poste laissé vacant par M. Henzelin, au moment de la fermeture du dépôt des listes à midi, il a été élu tacitement, sous réserve du délai de recours de 3 jours. Mme la Présidente a bon espoir qu'il n'y ait aucun recours et même s'il n'est pas là ce soir, elle propose à l'assemblée de l'applaudir. (applaudissements)
- Le bureau a représenté le Conseil par l'intermédiaire de Mme la Présidente à différentes manifestations. Le 21 mars, lors de la présentation d'un projet d'urbanisme de l'ouest lausannois lié au projet global SDOL, à la cérémonie d'assermentation de la POLOUEST du 29 mars, et afin de mieux appréhender le travail de la police, Mme la Présidente a passé six heures dans une voiture de patrouille. C'est très intéressant de découvrir l'ouest lausannois à travers une voiture de police et les en remercie.
- l'équipe de Sonomix retransmettra cette séance :
 - Le vendredi 19 mai 2017 à 20h00
 - Le samedi 20 mai 2017 à 14h00
 - Le dimanche 21 mai 2017 à 19h00

5. Communications municipales

Mme la Présidente relève que les communications municipales ont été remises avec les documents du Conseil.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une information complémentaire à ce que vous avez reçu avec votre convocation. Il s'agit de la toiture de la grande salle. A la fin de l'année 2016, on a eu lors d'une soirée à la grande salle une grosse fuite d'eau qui a pu être maîtrisée à ce moment-là et sur laquelle on a fait une réparation pour colmater la fuite. Depuis, pas ce week-end, mais le week-end précédent, il y a eu à nouveau une importante fuite qui a nécessité une intervention d'urgence pour essayer d'éviter que cela abime, notamment cela coulait sur un tableau électrique. Déjà, en décembre, le service domaines et bâtiments a regardé comment préparer un préavis pour réparer cette toiture qui a quand même un certain âge et qui mérite une rénovation, il y a une urgence qui devient de plus en plus criante.

La communication de ce soir et pour vous avertir qu'on va devoir intervenir cet été, parce que le préavis qu'on pensait faire pour l'automne arrivera trop tard pour pouvoir faire ça pour l'hiver et les travaux qu'on pensait faire pour 2018. On va intervenir cet été le plus rapidement possible, pour des travaux qui sont estimés à CHF 50'000.-. On a reçu aujourd'hui les offres pour la rénovation et l'isolation.

On n'a pas encore toutes les offres pour les ferblanteries qui devront être modifiées. Nous vous informons donc qu'au Conseil du 25 septembre 2017, on vous présentera un préavis qui viendra malheureusement après le début des travaux. C'est pour pouvoir aller de l'avant avec ces travaux et intervenir en urgence.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Deux points que le groupe des Vertes et Verts aimerait soulever dans l'activité municipale et saluer deux activités, la première est en cours, c'est le vélo qui a lieu durant le mois de mai depuis l'arrêt de bus de Prilly Centre et la deuxième, nous aimerions saluer celle du cinéma open air de cet été à la piscine, excellente initiative de la part de la Municipalité, merci.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Simplement pour féliciter M. Mattia qui vient nous annoncer maintenant l'engagement de fonds pour cette réparation, ceci avant le préavis. Je trouve remarquable, parce que je ne me souviens pas que cela ait été fait lors de cas similaires. Merci.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

M. le Conseiller Jean-Michel Piguet (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis - Conseil intercommunal, séance du 10.05.2017.

Le Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis s'est réuni le 10 mai 2017, à Lausanne. 24 délégués étaient présents, toutes les communes étant représentées, dont celle de Prilly par ses deux délégués, MM. Maurice Genier et Jean-Michel Piguet.

Le Conseil a accepté à l'unanimité :

- les comptes de l'exercice 2016, qui comportent un excédent de revenu de CHF 81'000.-, malgré quelques charges supplémentaires dues à l'élaboration d'un nouveau règlement de l'association de communes.
- le rapport de gestion 2016.

Le Conseil a également accepté, à une large majorité, le rapport de la commission chargée d'examiner le postulat « Pour un large débat sur l'avenir du transport de personnes », déposé par M. Benoît Gaillard. Le postulat est ainsi renvoyé au comité de direction.

Dans une réponse écrite, distribuée en séance, à une interpellation Benoît Gaillard, le Comité de direction a fourni des indications chiffrées sur l'application du règlement sur le service des taxis depuis 2015, soit en particulier sur le nombre de contrôles effectués, de constats d'infraction et d'amendes prononcées.

Finalement, M. Pierre-Antoine Hildebrand, président du Comité de direction, a donné quelques informations générales. Il a précisé notamment qu'une analyse approfondie de l'arrêt du tribunal cantonal sur la réglementation relative à Uber sera effectuée. En outre, une consultation sera prochainement ouverte sur un projet de réglementation du canton.

La prochaine séance du Conseil intercommunal est fixée au mercredi 1er novembre à 18h00.

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil intercommunal de la sécurité dans l'ouest lausannois s'est réuni en séance plénière ce 10 mai dernier. Il s'agissait de traiter la gestion et les comptes de l'année 2016, ainsi que l'adoption d'un nouveau règlement du personnel et finalement d'un crédit pour la réalisation d'un audit informatique au sein de l'association et de la police de l'ouest. Tout d'abord, la commission de gestion s'est penchée en particulier sur la préoccupation des effectifs du personnel policier. En effet, une dizaine d'agents ont manqué à l'appel tout au long de l'année écoulée. Ces sous effectifs ne sont malheureusement pas une exception, puisqu'ils existent depuis la création de la POLOUEST, voire dans un grand nombre de corps de police vaudois. La police de l'ouest et son état major, respectivement le comité de direction, a dès lors misé sur un nombre important d'engagements d'aspirantes et d'aspirants, formés à l'académie de police de Savatan. En outre, différentes mesures ont été étudiées, respectivement appliquées, afin de rendre la POLOUEST plus attractive sur le marché de l'emploi des policiers et de fidéliser au mieux celles et ceux qui y travaillent déjà. Dans ce cadre, il est évident que la révision de la grille des salaires décidée en automne 2016 et en vigueur depuis début 2017, plaçant la POLOUEST de la queue de classement à son milieu, permet une réponse visible à cette problématique.

Le nombre marquant d'interventions démontre clairement l'importance d'une police intercommunale, en particulier en réponse aux nombreuses demandes d'assistance de la population et en relation avec la gestion des conflits, qu'ils soient liés à la tranquillité publique ou encore aux violences domestiques. Malgré les sous effectifs enregistrés en 2016, un nombre important de campagnes de prévention ont été organisées à l'intention des enfants, mais aussi des adultes, par exemple dans le but d'adopter le meilleur comportement possible pour prévenir les cambriolages et autres types de vols.

Au niveau des comptes, ceux-ci bouclent avec une couverture des charges par les communes partenaires inférieure à celle budgétisée, de plus de CHF 2'300'000.-, soit une diminution pour Prilly de plus de CHF 500'000.-. Il est vrai que ces « économies » proviennent principalement des diminutions de charges de personnel en raison des sous effectifs évoqués précédemment. Néanmoins, la commission de gestion a pu apprécier également plusieurs économies dans les charges du chapitre « Biens, services et marchandises », concernant des acquisitions non réalisées montrant une volonté d'économie certaine de la part du comité de direction et l'état major de la POLOUEST.

Par contre, il faudra rester attentifs à ces éléments à l'avenir, car les effectifs se combent à la satisfaction de chacun naturellement, ce qui nécessitera un engagement financier tel que prévu par les budgets à l'avenir.

D'autre part, la commission de gestion constate que bon nombre de postes comptables ne sont pas sous le contrôle direct des l'association de communes, les dépenses étant souvent imposées par les bases légales cantonales ou les diverses directives liées à la LOPV, tels que les effectifs minimum, les logiciels informatiques et j'en passe.

C'est donc à l'unanimité que la gestion et les comptes 2016 ont été acceptés par l'association de communes, en particulier par son conseil intercommunal.

Votre serviteur se tient naturellement à votre disposition à l'issue de la séance et rappelle que les différents documents sont téléchargeables sur le site www.polouest.ch.

J'en ai terminé pour la gestion et les comptes. Un autre préavis était le règlement du personnel et l'audit informatique. Est-ce que M. le Conseiller Deillon, qui sauf erreur présidait la commission du règlement du personnel, veut compléter ? Merci.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci cher collègue, Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, la POLOUEST a également adopté un nouveau règlement du personnel, dont la grande différence est qu'on passe de droit public au droit privé. La motivation était que lors d'un conflit avec un agent, la POLOUEST n'a pas réussi à faire trancher par la Cour de droit administratif qui s'est déclarée non compétente pour un problème de travail, donc nous avons adopté à la presque unanimité ce nouveau règlement. Ce nouveau règlement a été élaboré en concertation avec la commission du personnel de la POLOUET, donc à la satisfaction de tous. Merci.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres présentations ou d'autres comptes-rendus.

Ce n'est pas le cas.

7. Assermentation(s)

Comme elle le disait précédemment, Mme la Présidente va assermenter ce soir au conseil M. Eric Anthamatten en remplacement de M. Girard démissionnaire, ceci pour le PLR. Lorsque M. Anthamatten aura été assermenté, la Présidente profitera de ce point pour faire nommer la remplaçante de M. Jean-Pierre Rosset, démissionnaire du Conseil, qui représentait le parti socialiste à l'AJENOL et à la commission des pétitions.

Mme la Présidente invite M. Eric Anthamatten à s'avancer devant le bureau et invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

La Présidente lit la promesse solennelle :

« Monsieur, je vais lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

La Présidente adresse ses félicitations au Conseiller pour son assermentation et demande à l'assemblée de l'applaudir et l'invite à regagner les rangs de son parti.

Dans le cadre du contrat de législature, le parti socialiste avait nommé M. Jean-Pierre Rosset à la commission des pétitions, ainsi qu'à l'AJENOL. La Présidente passe la parole à M. Ihsan Kurt, afin qu'il propose un autre candidat.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Le groupe socialiste présente Mme Soraya Ait Si Selmi qui n'est malheureusement pas là ce soir, à Genève pour une question professionnelle, elle n'a pas pu nous rejoindre, elle arrivera peut-être plus tard.

Mme la Présidente remercie M. Kurt et propose d'accepter cette nomination par acclamation.

L'assemblée applaudit.

8. Préavis municipal N°05-2017 sollicitant un crédit d'investissement de CHF 96'900.- destiné au renouvellement des espaces de jeux extérieurs sur la propriété de Plan-Sépey.

Conformément à l'article 76 du règlement du Conseil, Mme la Présidente précise que le rapport ne contient pas d'amendement. Mme la Présidente appelle Mme Vono, rapportrice de la Commission pour la lecture de la partie « Délibérations et vote final », sans les conclusions.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion et demande si la parole est sollicitée.

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Une question complémentaire concernant les matériaux utilisés et choisis. Plus précisément concernant le bois. J'aimerais savoir quel bois est utilisé pour ces installations. Est-ce que c'est du bois FSC et d'où vient-il ? Est-ce que c'est du bois Suisse ou non ? Et sinon, de quel pays vient-il ?

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je ne pourrais malheureusement pas répondre complètement à votre question très pointue.

Ce que je peux vous dire, c'est que c'est du bois de Robinier qui vient principalement de Suisse et d'Europe. Je n'ai pas eu le temps de demander plus d'informations, je n'ai appris votre question qu'aujourd'hui. Le bois de Robinier est un bois extrêmement intéressant parce qu'il est imputrescible. Il a une très longue longévité naturelle entre 60 et 80 ans quand il n'est pas en contact avec le sol. Il n'y a pas de résine, ni d'échardes et il est résistant sans traitement, insecticide ou fongicide, donc c'est un bois extrêmement intéressant, dur, solide et local, enfin de Suisse et d'Europe.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande à la rapportrice de la Commission de lire la partie « Conclusions » du rapport.

Lecture du rapport.

Mme la Présidente précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°05-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 96'900.- destiné au renouvellement des espaces de jeux extérieurs sur la propriété de Plan-Sépey ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir ce crédit sur une durée de 5 ans au maximum par la rubrique 353.331 «Propriété de Plan-Sépey» ;
4. de faire figurer sous la rubrique 353.390 «Propriété de Plan-Sépey» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 05-2017 sont acceptées à l'unanimité, moins une abstention.

9. **Préavis municipal N°06-2017 relatif à l'ouverture d'une structure d'accueil parascolaire (APEMS) de 24 places dans le pavillon scolaire provisoire de Corminjoz.**

Conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil, Mme la Présidente précise que le rapport contient un amendement. Elle appelle dès lors M. Philippe Marolf, rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions.

Lecture du rapport

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis et le rapport de la commission.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

J'aurais juste aimé avoir une réaction de la part de la Municipalité par rapport à certains aspects du rapport de la commission et notamment la vision à moyen et long terme concernant les APEMS. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Une vision, une échéance de 10 ans est relativement compliquée, puisque ça fait partie de tout, il faut tenir compte de tout, du développement de la Commune, de la nouvelle population qui viendra habiter, de l'augmentation de la natalité, des envies et des besoins des parents de placer les enfants, donc c'est un travail extrêmement complexe. Ce que l'on sait par contre, quand on arrive entre 35 et 40% de taux de couverture en places d'APEMS, il y a une sorte de plafonnement des demandes. La chose qu'on peut dire, c'est que par rapport à la population scolaire en évolution, si on arrive au fur et à mesure où des bâtiments scolaires seront construits, à continuer à construire des APEMS pour arriver à proposer grosso modo 40% de couverture, alors les demandes s'arrêteront. C'est ce que je peux vous dire maintenant, je n'ai pas de boule de cristal. Merci.

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Une question par rapport à la Loi sur l'accueil de jour et des enfants. Elle a été adoptée le 31 janvier 2017. J'aurais voulu tout d'abord savoir si elle est déjà entrée en vigueur ou quand est-ce qu'elle rentre en vigueur ? 2^{ème} question, cette loi définit des prestations minimales à offrir au niveau des communes. Elle dit notamment que pour les enfants scolarisés en 5^{ème} et 6^{ème} année primaire, un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi, y compris le mercredi après-midi en cas de besoin avéré. Or, dans ce projet, il n'est pas prévu un accueil le mercredi après-midi. Est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas de besoin ou pour quelle raison il n'y pas d'accueil proposé le mercredi après-midi ? Merci.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Première chose, par rapport à la nouvelle Loi sur l'accueil de jour, il y a encore des éléments en suspens, mais elle va entrer en force, en demi force disons, dans un premiers temps, on a reçu une lettre du département dès le 1^{er} janvier 2018, avec une demande de couvrir des prestations minimales, avec l'accueil de midi en tout cas et le matin, midi, après-midi pour les plus petits. Pour les plus grands, c'est midi et l'après-midi. L'entrée totale de la Loi est prévue au plus tard pour 2020, mais il faut bien que les communes aient le temps quand même de s'organiser et de se retourner.

Ensuite, par rapport aux prestations de l'après-midi pour les 5^{ème} et 6^{ème}. Ce que l'on observe déjà maintenant où on a des offres du mercredi après-midi pour les 1P, 2P et qui ont été étendues à la demande aux 3P, 4P, on se rend compte que ce sont des plages extrêmement peu demandées, donc pour l'instant, vu qu'on n'est pas encore obligés par la Loi, on ne vas pas ouvrir des prestations où on sait qu'il y aura extrêmement peu de demande ou zéro demande. De toute façon, on aura un grand chantier d'ici 2020 pour mettre en place encore ce qu'il faut en lien avec la Loi et répondre au cadre de la Loi et on s'occupera de ça dans ce cadre-là, mais pour l'instant il ne semble pas qu'il y ait une demande urgente pour l'accueil le mercredi après-midi.

M. le Conseiller Philippe Cretegy (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Il me paraît utile et même important de relever quelques points concernant ce préavis.

Tout d'abord, pour vous dire en préambule que je soutiendrai ce soir ce préavis, comme je l'ai fait du reste en commission. Mais, ce n'est pas un mais contradictoire, c'est un mais à être attentif, à être conscient que, en acceptant ce préavis, on accepte aussi des charges financières supplémentaires et surtout pérennes à hauteur d'environ CHF 240'000.- par année à partir de 2018. Etre conscient que chaque place en APEMS coûte aussi approximativement CHF 15'000.- par année. Etre conscient que d'autres structures d'APEMS vont être proposées ces prochaines années. Oui, pour des nouvelles structures APEMS, mais pas à n'importe quel prix. Je pense qu'il est nécessaire de reconsidérer les exigences dictées par les instances concernées à la réalisation et à l'exploitation des futurs APEMS, même si ces directives ont été reconnues de manière démocratique, je pense qu'également de manière démocratique, on peut et on doit, on devrait les reconsidérer prochainement, afin de revenir à des normes acceptables. Sinon, nous allons dans un gouffre financier presque insupportable, aussi bien pour les parents, les contribuables et pour la commune.

C'est pourquoi, je fais appel aux personnes déléguées auprès des instances décisionnelles en matière de gestion des structures d'APEMS d'intervenir pour convaincre à mettre en place des exigences raisonnables. Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le PLR va soutenir ce préavis, même si nous sommes un petit peu perplexes sur quelques points. Tout d'abord, j'ai bien entendu Mme la Conseillère municipale qui nous dit que l'objectif, c'est 40% de couverture. Si je lis le préavis, avec ces nouvelles APEMS, nous arriverons à 19%, arrondissons à 20% de couverture, je comprends que l'objectif de Mme la municipale est de doubler le nombre de places en APEMS à Prilly ? D'accord, c'est beaucoup, quand on en avait ouvert un 3^{ème}, on nous avait dit que ça couvrirait bien les besoins, maintenant on comprend qu'il va falloir doubler le nombre de places. Dans quel espace-temps avez-vous fait une espèce de projection financière par rapport à ce que ça va coûter en termes de personnel, de places, de locaux, etc. ? Je pense que c'était vraiment ça les questions de la commission, ce sont celles du PLR et on aimerait mieux comprendre où on va.

On comprend bien que vous profitez des opportunités qui se présentent pour ouvrir des APEMS et c'est tout à fait remarquable, on l'a fait à Mont-Goulin quand un appartement s'est libéré, à Jolimont aussi, maintenant il y a une pièce de plus dans la structure provisoire qui va s'installer à Corminjoz, on en profite pour ouvrir un APEMS, mais on aimerait quand même avoir une vision un peu plus globale que de devoir voter des préavis au coup par coup sans trop savoir où on va.

Deux autres choses, nous ne sommes pas très convaincus sur l'augmentation du nombre de postes administratifs. On va voter le préavis, mais nous demandons à la commission des finances et à celle de gestion de vraiment se pencher sur la manière dont la gestion des APEMS est faite au sein de l'administration, qui fait quel travail et ce qu'il y a réellement des heures supplémentaires comme on nous le dit, etc. ?

Ce que nous a vraiment surpris à la lecture du rapport, c'est le fait que les parents paient le repas de midi CHF 7.- par repas, mais le petit déjeuner et le goûter serait offert aux enfants, ce qui est quand même un petit peu surprenant, puisque ces APEMS coûtent quand même cher et en plus, il semblerait que ce soit normal que les parents paient les repas qui ne sont pas pris à domicile, ne serait-ce que pour ne pas encourager les parents à mettre leurs enfants en APEMS, parce que là, le petit déjeuner et le goûter seraient gratuits, il semblerait qu'on puisse facturer ces repas aux parents. On ne comprend pas, est-ce que c'est obligatoire de par la loi qu'ils soient gratuits ? Est-ce que c'est une décision de la municipalité, de l'administration ? Comment ça se fait qu'on en soit arrivés à cette situation ?

Et la même chose pour les 70 centimes de plus en raison du fait que les repas sont issus de la région, des producteurs locaux. Je me rappelle très bien qu'on avait discuté de ça. J'avoue qu'à l'époque, je n'avais pas réalisé qu'il y aurait un surplus de coût à la charge de la commune, alors je n'ai pas eu le temps de regarder si effectivement c'était dans les documents qu'on nous avait présenté au Conseil. Là aussi, qui a pris la décision ? Est-ce que c'est obligatoire de faire ainsi, est-ce qu'il y a des alternatives ? Donc, c'est vraiment l'aspect financier. Oui pour des APEMS dans le cadre de la loi, mais je pense qu'il est tout à fait légitime de se poser la question du budget, du financement qui est in fine aussi payé non seulement par les parents, mais aussi par les contribuables de cette commune. Je vous remercie.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Tout comme le groupe PLR, le groupe des Verts soutiendra aussi ce préavis avec la même question, je crois qu'elle a déjà été relayée par Mme la Conseillère Joly de la planification. Alors, effectivement, aussi sous l'aspect financier, puis par contre un point que nous saluerons évidemment, c'est ce bel encouragement à l'agriculture locale. Tant pis pour les 70 centimes de perdus, mais on est ravis de soutenir les agriculteurs locaux. D'autres devraient se rappeler que c'est ceux qui soutiennent au Conseil d'Etat, les agriculteurs locaux.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Peut-être en ce qui concerne la planification, le projet dans l'immédiat n'est pas de doubler les classes d'APEMS chaque fois qu'on peut.

Dans un sens oui, ça serait vraiment bien, mais réalistement je ne pense pas qu'on pourra le faire de sitôt et puis comme je le disais tout à l'heure, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle loi sur l'accueil de jour, une fois que le cadre sera fixé, il y aura aussi un cadre de référence qui va être fixé avec le nombre d'encadrants pour combien d'enfants, etc., puisqu'actuellement on est sur un cadre de référence ancien et les instances qui fixeront ce nouveau cadre de référence sont des instances qui émanent des communes qui sont toutes soucieuses effectivement de leurs finances avec tous ces APEMS à créer. Le but n'est pas de ruiner la commune en créant des places d'APEMS. Il faut quand même peut-être se rappeler, même si on ne voit pas ça tout de suite dans les résultats des finances communales, qu'en principe un franc investit dans un APEMS rapporte deux à trois francs en termes d'impôt. C'est quand même important, c'est le calcul qui nous est donné, alors après pour Prilly, je n'ai pas pu vérifier pour l'instant si c'était exactement comme ça. Il y aura bien sûr une planification qui sera faite, mais je vous prie d'attendre qu'elle arrive avec la nouvelle loi sur l'accueil de jour, parce que comme nous l'expliquons dans le préavis, si nous avons profité de l'opportunité actuelle de ces locaux pour ouvrir un APEMS, c'est parce que nous avons des demandes qui faisaient que nous ne pouvions pas garantir pour des familles qui avaient déjà des enfants sans garderie, accueil collectif de jour, soit à l'UAPE du Tilleul, la suite de la prise en charge de leurs enfants, parce que les APEMS que nous avions étaient déjà remplies. C'est donc pour répondre à un besoin de la population que nous avons profité de cette opportunité.

L'autre chose, la surveillance par rapport au secrétariat, par la commission de gestion et des finances. Aucun souci pour moi, bien sûr, on sera dans la transparence et on montrera et expliquera tout ce qu'il faut là-dessus sans autre.

Maintenant, pour le prix du petit déjeuner et goûter. C'est important de savoir tout d'abord que ce n'est pas Prilly qui fixe le prix, ni payé par les parents, le tarif des parents, ni le prix des repas. Ça se passe au niveau du réseau de l'AJENOL qui regroupe 7 communes. Ça se passe dans l'assemblée intercommunale de l'AJENOL, de l'association de l'AJENOL, dans lesquelles il y a un certain nombre de représentants de ce conseil communal et des diverses tendances politiques. Pour ce qui est du tarif et de la manière de fixer ce tarif, s'il y a des demandes de changements, c'est dans cette instance que la chose peut être discutée. Ici à Prilly, nous n'avons pas la liberté de faire payer plus aux parents pour le petit déjeuner et le goûter. De plus, c'est un usage jusqu'à présent dans tous les APEMS, dans toutes les garderies, dans tous les accueils collectifs, ni le petit déjeuner, ni le goûter ne sont jamais facturés nulle part. C'est un usage. Par contre, chez par exemple les AMF, les parents doivent payer quelque chose pour le petit déjeuner et le goûter, parce que « la maman de jour » doit sortir l'argent de sa poche pour cette nourriture et nous ne pouvons pas l'exiger. Mais, là, souvent des parents préfèrent amener eux la nourriture. S'il y a des envies de votre groupe ou des autres groupes de demander que ces tarifs du petit déjeuner et goûter soient facturés aux parents, alors ça doit passer par une interpellation ou un postulat ou une intervention au niveau de l'association AJENOL.

Maintenant, par rapport au prix du repas de midi. Pour Prilly, effectivement le repas de midi coûte CHF 7.70, aussi dans la mesure où nous avons cette maintenance, ces directives pour des achats de nourriture de proximité. Par contre, de nouveau le tarif n'est pas de dire, ça ne coûte que CHF 7.- et c'est la commune qui paie 70 centimes et on fait un rabais à CHF 7.-, parce qu'on va faire payer comme ça les parents.

De nouveau, c'est au niveau de tout le réseau de l'AJENOL où il y a des personnes, il y a des communes qui ont des tarifs de repas plus bas, moyens, à peu près les mêmes que les nôtres, un peu plus élevés, etc. et le prix du repas est discuté et proposé à l'assemblée intercommunale pour que ce soit un prix qui couvre le coût des repas pour la plupart des structures, mais ne permet pas non plus forcément à des structures de faire du bénéfice parce que les parents paient CHF 7.- le repas et les structures ne paieraient que CHF 5.- les repas. C'est tout un travail d'établissement des tarifs qui se fait au niveau du réseau et c'est une réflexion qui doit se porter sur ce plan.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je peux de plus en plus librement m'exprimer sur ces sujets. Il y a plus de quinze ans, j'ai été viré de mon poste de directeur d'école, donc je n'ai plus de devoir de réserve et le dernier de mes petits fils arrive à l'âge où il n'aura pas recours à l'APEMS, tous les autres sont suffisamment vieux pour ne pas bénéficier de ces structures. En revanche, j'aimerais exprimer une première chose. J'ai vu en Suisse et dans le canton de Vaud, une évolution vers la journée continue et je rappelle ce que le peuple vaudois a voté, c'est une démarche en direction de la journée continue qui va être introduite plus ou moins rapidement dans ce canton.

Deuxièmement, j'ai vu une lutte entre ceux qui pensent que les mères de famille n'ont pas besoin de travailler, donc elles doivent simplement s'occuper librement à la maison de leurs enfants et devraient produire un peu plus d'enfants pour éviter qu'on importe des étrangers. J'ironise, mais c'est quand même une des clefs du débat que nous avons aujourd'hui. Est-ce que nous voulons offrir aux familles des conditions dans lesquelles les mères de famille peuvent choisir de travailler à l'extérieur ou pas ? Donc, cela signifie un engagement de la part de l'Etat, Canton, Commune de prendre en charge ces enfants. Je pense en effet que nous sommes en plein dans ce débat. Si on appliquait des décisions de février, les fameuses, le débat serait complètement modifié. Actuellement, on essaie de ne pas appliquer les conditions que le peuple, malheureusement, a voté à propos de notre politique étrangère.

Une dernière petite remarque à propos du petit déjeuner. J'ai constaté dans toute ma vie d'enseignant qu'un des problèmes que nous avons dans l'école, c'est qu'à partir de 11h00, de nombreux élèves ont de plus en plus de peine à se concentrer. Il est clair que s'ils avaient pris un petit déjeuner, la vie de l'école serait plus facile. Donc, je me réjouis que petit à petit, on encourage les enfants à avoir un petit déjeuner avant de venir à l'école. Je vois que certains de mes anciens élèves se marrent, parce qu'ils ont bien vu que c'est une théorie que je ne défends pas depuis quelques jours, mais depuis quelques années et on a pu voir en effet que lorsque le petit déjeuner est pris, la fin de la matinée se déroule mieux.

Quant au prix du repas de midi, pour les petits, il n'y a pas trop de problème, pour les plus grands, la tentation d'aller dans un établissement public moderne, c'est-à-dire un non bistrot qui se développe en grand nombre et très grande et pour avoir été dans un établissement où il y avait près de 1000 élèves, le nom de ceux qui allaient s'acheter une pizza américaine et se la partageaient (je n'ai rien contre les pizzas, même si elles sont américaines), m'a conduit de demander aux autorités d'abaisser le prix de revient du repas pour que l'argent de poche des élèves qui allaient manger n'importe quoi les conduise à rester à l'école pour manger une nourriture équilibrée.

Donc, c'est tout une immense question de société que nous abordons par le biais d'un petit préavis qui s'inscrit dans une évolution. Je précise aussi qu'à titre personnel, je n'ai jamais été pour la journée continue à l'école, mais ça, vous ne le répétez pas, s'il vous plaît.

M. le Conseiller Vincent Zodogomé (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce préavis nous a permis de poser mille questions et c'est pour ça qu'il y a eu ce document qui l'a suivi et qui a été lu tout à l'heure. Je voudrais profiter de cette occasion pour dire merci à la municipale, parce qu'il y a eu beaucoup d'informations que nous avons demandé et reçues, y compris même la dernière ligne, les CHF 51'000.- par exemple. C'est par transparence que Madame nous a relaté cette histoire, sauf qu'au moment où ça rentrait dans une oreille, ça restait dans l'autre. Donc, pendant notre débat, on a exigé entre nous qu'il fallait quand même l'inscrire là-dedans, pour que cette somme aille au but fixé, c'est à dire aille dans ce compte-là. CHF 51'000.-, dont on ne sait pas quand ça va être versé, 2017, 2018, on ne sait pas. Sauf que, nous on veut quand même que cette somme-là, au moment où elle sera versée, aille directement dans compte-là, c'est pour ça qu'elle est là. Donc, merci quand même pour cette transparence qui nous a permis de faire un travail fouillé, qui a été long à faire, mais que je trouve magistral. Merci donc d'accepter quand même ce préavis. Merci.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je voulais juste faire une remarque par rapport à cet amendement avec lequel, si jamais il est voté, nous allons tout à fait pouvoir vivre. Mais simplement, il y a deux choses. La première, c'est la somme que nous allons recevoir de la FAJE n'est pas si précise que ça. On peut espérer avoir CHF 51'000.-, mais ça sera peut-être moins. Donc, si vous tenez à le mettre en amendement, c'est important que la commission des finances et le Conseil communal se rappellent aussi que si cette somme n'apparaît pas telle quelle ensuite dans les comptes, c'est qu'on n'aura pas reçu CHF 51'000.-, mais moins. C'est une somme estimée et on ne la recevra peut-être pas complètement.

Deuxième chose, c'est quand même important, suite à la remarque de M. Zodogomé, je veux rassurer le Conseil communal, quand nous recevons une somme dans un certain but, nous ne pouvons l'utiliser que pour cela. On n'a pas forcément une ligne dans les comptes où il y a marqué subvention, aide au démarrage de la FAJE, mais cette somme ne peut être attribuée qu'à cette cause APEMS. Après, bien sûr, il y a CHF 51'000.- de moins de la commune à payer quelque part. Mais, de fait, la somme est attribuée. C'est important que vous soyez rassurés que les sommes qu'on reçoit sont attribuées et très spécifiques et qu'elles ne peuvent aller que là où elles sont destinées.

Mme la Présidente donne la parole à M. Marolf pour la lecture de l'amendement et ensuite on passera au vote.

Lecture de l'amendement.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste vous signifier comme quoi la commission des finances contrôle chaque année l'ensemble des conclusions des préavis. Elle va vérifier aussi dans les comptes de fonctionnement, mais aussi dans les tableaux des investissements comme quoi on a bien intégré ces préavis. Et une autre chose, finalement, si on accepte l'amendement tel que proposé, on a un risque de surévaluer finalement les recettes qu'on pourrait obtenir en 2018.

Mme la Présidente passe au vote sur l'amendement.

Vote : l'amendement proposé par la Commission est accepté par 32 voix pour, 18 contre et 11 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission de lire les conclusions amendées de la commission.

Lecture des conclusions amendées

Mme la Présidente précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°06-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la création d'un APEMS de 24 places impliquant l'engagement de personnel éducatif administratif et d'exploitation supplémentaire à hauteur de 2,4 EPT au 1er août 2017 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 13'500.- destiné à couvrir les investissements pour les déménagements, le mobilier et le matériel de ladite structure.
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir en une seule fois par la rubrique 715.331 « Accueil parascolaire et réfectoire Fringale » ;
4. de faire figurer sous la rubrique 715.390 « Accueil parascolaire et réfectoire Fringale » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit ;
5. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts (CHF 13'762.-) par un prélèvement sur le Fonds de réserve pour accueil pour enfants en milieu scolaire et préscolaire (poste 9282.11)

6. de porter au budget ordinaire de la ville de Prilly le montant annuel de la participation communale aux charges de fonctionnement du nouvel APEMS, en tenant compte d'un versement ponctuel de la FAJE, estimé à CHF 51'000.-, pour « aide au démarrage », pour l'année scolaire 2017-2018 ;
7. d'autoriser subséquemment un dépassement de CHF 96'950.- au budget 2017 du chapitre 715 « Accueil parascolaire et réfectoire Fringale », inclus les frais de location pendant 5 mois de la structure scolaire provisoire de Corminjoz à hauteur de CHF 10'800.-, montant à déduire du compte 512.3161 « Locaux scolaires de Corminjoz ».

Vote : les conclusions telles qu'amendées du préavis municipal no 06-2017 sont acceptées à l'unanimité.

10. Motions, postulats et interpellations

Mme la Présidente donne la parole à la Municipalité pour la lecture de la réponse à 2 interpellations, celles de Mme Johanna Monney et de M. Ihsan Kurt. La Présidente informe ensuite que le bureau a reçu 4 interpellations qui seront développées ce soir, une question écrite. Personne n'a déposé de postulat ou de motion. Elle reposera la question tout à l'heure. La Présidente donne la parole à M. Mattia pour la réponse à la question écrite.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Madame la Conseillère Johanna Monney intitulée « Quel bilan de la politique énergétique de Prilly ? », déposée et lue au Conseil communal du 14 novembre 2016.

1. Quel est le bilan de la politique 2012-2016 ? Objectifs atteints et actions réalisées ?

La politique énergétique et climatique 2012-2016 a permis à l'Exécutif prilléran de bien définir sa ligne directrice en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles lors de la dernière législature. Elle a permis de défendre et de mener à bien plusieurs projets d'importance ayant contribué à l'excellent résultat du ré-audit Cité de l'énergie de 2016.

4 objectifs de la politique énergétique sur 10 ont été atteints :

- Pour l'électricité consommée sur le territoire, atteindre 60 % d'énergie renouvelable et diminution de la consommation de 5 % par rapport à 2005. L'objectif est atteint, électricité certifiée TUV à 90 %, diminution de 8 % de la consommation d'électricité entre 2009 et 2015 !
- Consommation d'électricité 100 % renouvelable certifiée pour l'ensemble des bâtiments communaux (Naturmade Star). Objectif atteint, il reste le collège de l'Union et celui du Grand-Pré à alimenter en courant vert labélisé.
- Augmentation du taux de recyclage à 55 %. Objectif atteint avec un taux à 65 % !
- Pour le chauffage à distance dans le cadre de CADouest SA, maintenir et développer la part d'énergie renouvelable à plus de 60%. Objectif atteint sauf en 2013, où les valeurs étaient limites.

4 autres objectifs ont été partiellement atteints :

- Diminution de la consommation d'énergie pour le chauffage de 20 % par rapport à 2005. Objectif partiellement atteint avec 10 % de diminution.
- Installation de 1 m² de capteurs solaires pour 2 habitants. Objectif partiellement atteint avec 1 m² pour 2.2 habitants.
- Pour le chauffage et l'eau chaude sur le territoire, diminution de la consommation d'énergie de 10 % par rapport à 2005. Objectif partiellement atteint selon l'étude Navitas, baisse de 7 %.
- Augmentation de la part d'énergie renouvelable pour le chauffage et l'eau chaude des bâtiments communaux à 25 %. Objectif pas complètement atteint, seulement 6 % d'augmentation avant raccordement CAD des bâtiments et chauffage à pellets de Plan-Sépey. La situation projetée avec les derniers assainissements de chaufferies montre un taux de 20 %.

Les objectifs non atteints sont les suivants :

- Pour l'eau consommée sur le territoire, diminution de la consommation de 5 % par rapport à 2005 (*objectif non atteint, à adapter*).
- Report modal de 10 % vers les mobilités douces et les transports publics par rapport au recensement 2000 (*objectif a priori non atteint mais difficilement quantifiable car pas de données de recensement précises au sujet de la mobilité*).

Un autre point doit être repris : la démarche développement durable n'a été que peu suivie au sein de l'Administration communale faute de ressources en personnel. Ce point fait l'objet d'une nouvelle mesure pour les 4 prochaines années.

Voici une liste des actions réalisées lors des 4 dernières années ayant œuvré à la politique énergétique communale :

- Parc photovoltaïque communal : 2350 m² posés depuis 2012.
- Bilan énergétique du bâti pour le territoire et planification énergétique territoriale sur 20 ans.
- Plan directeur «Nature en Ville».
- Plan de mobilité pour le personnel communal depuis 2013.
- Carte des dangers naturels.
- Déchèterie mobile.
- Taxe au sac, nouveau règlement et directives sur les déchets et taux de recyclage à 65 %.
- Mesures planifiées mobilité douce PALM 2016.
- Encouragement à la labellisation site 2000 watts pour les nouveaux plans spéciaux.
- Contrôle externe des dossiers de mise à l'enquête pour l'énergie.
- Adoption du Standard Bâtiment 2015 pour les constructions communales.
- Application d'outils pour le suivi énergétique des bâtiments, Energostat, campagne Display et rapport Enercoach.
- Planification de la rénovation du bâti et des nouvelles constructions.
- Piscine de la Fleur-de-Lys, construction exemplaire.
- 90 % du bâti communal alimenté en courant vert NatureMade Star.
- Urinoirs secs, brise-jets, double chasse d'eau.
- Assainissement des chaufferies à mazout pour du CAD ou des chaudières à pellets.
- Développement de CADouest SA avec encouragement financier au raccordement.
- Inventaire des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur le territoire.

- Offre Mobility : 2012-2016, de 3 à 11 véhicules sur le territoire prilléran, dont 7 sur le domaine privé communal.
- Nouveaux axes à vitesse réduite réalisés ou planifiés : Galicien, Suettaz, haut de Floréal, rte de Broye.
- Bandes cyclables sur les routes 50 km/h.
- Adaptation annuelle du Fonds Energie & Environnement.
- Délégué à l'énergie nommé Chef de service, plus de crédibilité au niveau de la démarche.
- Directive d'achats pour la restauration scolaire.
- Communication régulière sur Cité de l'énergie, identité graphique.
- Thermographie aérienne.
- 4 à 5 manifestations sur l'énergie et l'environnement par an.
- Nouveau site Internet.
- Page Facebook lancée par Energie & Environnement.

Sur les 36 actions spécifiques énoncées dans la précédente politique Energie - Climat de la Ville, 9 n'ont pas été réalisées et seront en partie reprises dans la nouvelle politique 2016-2020. Elles sont énumérées ci-dessous :

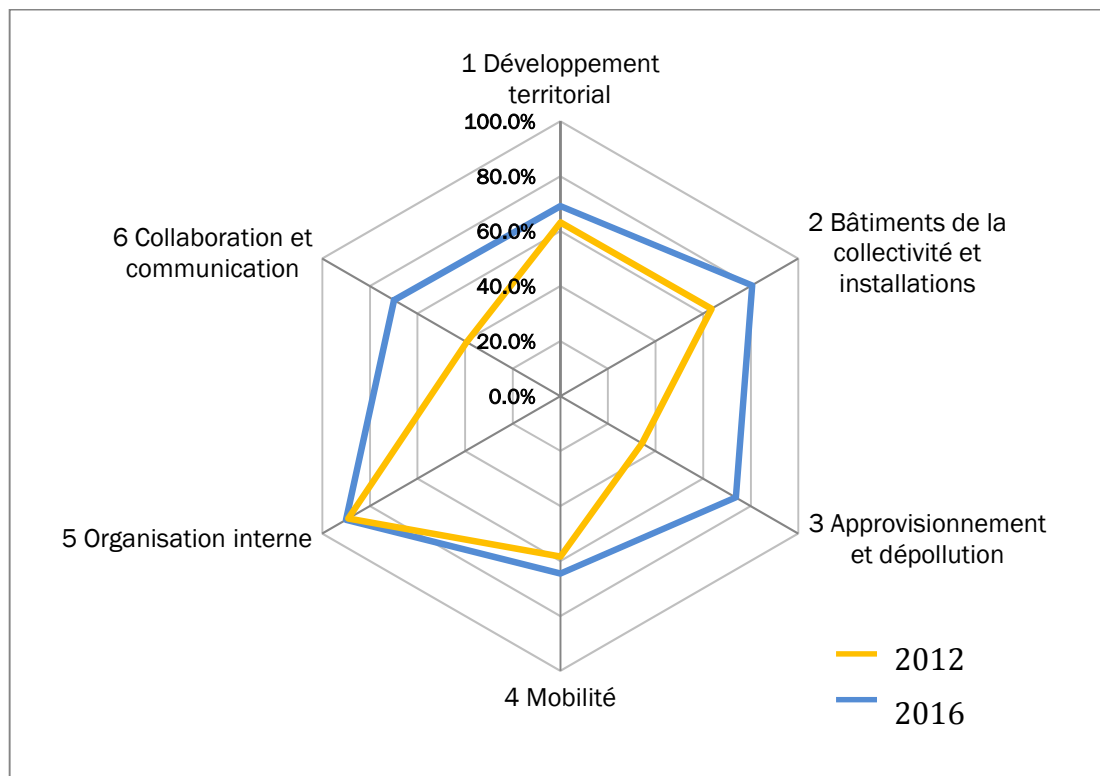
- Mise à jour de l'agenda 21 et lancement d'une démarche de développement durable complète (*non réalisé, pas de validation municipale du projet présenté*).
- Lancement des travaux du tram (T1) et du bus à haut niveau de service (BHNS) dans le cadre des axes forts du PALM (*opposition sur le territoire lausannois pour le T1 et prolongation de la phase "Etude" pour le BHNS*).
- Inventaire et comptabilité de la mobilité.
- Mise en place de plusieurs stations de vélos en libre-service (nouvelle réflexion au sein du PALM sur la pertinence de ce réseau dans un environnement topographique comme celui de la région lausannoise).
- Développement de pistes cyclables sur tous les axes routiers à 50 Km/h (non réalisé, uniquement des bandes cyclables à une exception près).
- Rédaction d'une directive environnementale pour les manifestations.
- Sortie annuelle par service sur le thème de l'énergie et de l'environnement.
- Plan de communication sur 4 ans.
- Mise sur pied d'un guichet info-énergie au sein de l'Administration communale.

On notera que sur les 9 actions non réalisées, 4 concernent la mobilité. La Ville s'engage à faire des efforts sur cette thématique pour le prochain cycle de management énergétique «Cité de l'énergie».

2. Résultat du ré-audit ?

La Ville de Prilly obtient à nouveau le label Cité de l'énergie avec une progression importante au niveau de la réalisation des 79 mesures définies dans le plan d'action Cité de l'énergie. On est passé de 57 % à 72.4 % de taux de réalisation.

La Ville de Prilly peut donc sereinement viser L'European Energy Award dans 4 ans qui récompense les Cités de l'énergie «Gold» ayant atteint un taux de réalisation de 75 %. La Ville a reçu les félicitations de l'association Cité de l'énergie pour cette évolution.



3. Objectifs et principes de la nouvelle politique Energie - Climat de la Ville ?

La politique énergétique et climatique 2016-2020 est disponible sur le site Internet communal et a été présentée au Conseil communal fin 2016.

Voici une liste des projets importants prévus pour les 4 prochaines années :

- Labellisation de l'ensemble du périmètre Malley-Centre en site «2000 watts».
- Finaliser la couverture de la moitié sud du territoire de Prilly par le réseau de chauffage à distance.
- Réalisation d'un cadastre solaire précis du territoire.
- Renforcement du Fonds Energie & Environnement.
- Développement des derniers axes à trafic modéré.
- Développement d'espaces publics piétons de qualité au centre de Prilly.
- Réalisation des premières mesures PALM pour la mobilité douce.
- Construction d'un bâtiment mixte à très haute performance énergétique Minergie P/A.

La Ville de Prilly défendra deux axes principaux de gestion de l'énergie dans ce document:

- L'efficacité énergétique par le renouvellement du bâti principalement.
- Les énergies renouvelables par la promotion de l'énergie solaire et de la géothermie.

4. Information concernant le Plan «Nature en Ville» sur Internet ?

Le Plan «Nature en Ville» est maintenant présent en ligne dans sa version complète avec une carte en haute définition. Sa mise en œuvre sera lancée dès cette année par le Service des Travaux, en collaboration avec d'autres services communaux.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2017

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Merci à la Municipalité, au conseiller municipal pour cette réponse complète et je retiens la volonté de mettre l'accent aussi sur la mobilité, la mobilité douce. Donc, je me réjouis qu'on puisse s'atteler à ça aussi pendant cette législature. Merci.

Mme la Présidente redonne la parole à la Municipalité pour la réponse à l'interpellation de M. Ihsan Kurt.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt «Quelles informations pour encourager la naturalisation?», déposée et lue au Conseil communal du 6 mars 2017.

1 Quelles mesures d'information et d'encouragement la Municipalité envisage-t-elle concrètement ?

La Municipalité envisage quelques encarts d'information dans le journal communal ainsi que sur son site internet.

2. Quelles sont les besoins administratifs et de ressources humaines nécessaires pour gérer des demandes de naturalisations ?

A ce jour, la Municipalité dispose :

- de 2 x 0.2 EPT au sein du personnel du Greffe municipal;
- de 1 x 0.2 EPT de personnel auxiliaire;
- d'une Commission consultative de naturalisation composée de 5 membres du Conseil communal, pour 22 séances annuelles de 5 heures chacune (6 candidats par soirée);
- d'un Municipal qui préside ladite commission;
- de 4 à 5 soirées d'information aux candidats à la naturalisation d'environ 3 heures chacune,
- à cela s'ajoute les collaborations avec les associations Français en Jeu et Lire et Ecrire, ainsi qu'avec la CISIP.

3. La Municipalité pense-t-elle par exemple, informer personnellement tous les étrangers ayant le droit de déposer une demande jusqu'à fin décembre 2017 ?

Pour information, le nombre de dossiers traités en 2015 était de 67 pour 95 personnes. En 2016 le nombre a atteint 135 dossiers pour 217 personnes et en 2017, à ce jour, le nombre est de 25 dossiers pour 38 personnes. Au vu de ces chiffres, la Municipalité n'estime pas indispensable de contacter par courrier personnalisé l'ensemble des ayants droits. De plus, le traitement des données pour sélectionner les étrangers pouvant bénéficier de cette procédure serait long, fastidieux et très chronophage pour un résultat somme toute peu productif puisque cette démarche doit être entreprise par les personnes elles-mêmes. La Municipalité ne souhaite pas donner de faux espoirs à toutes celles et ceux qui ne rempliraient pas les critères actuels (connaissances du français, intégrations et connaissances générales en matière de civisme, de géographie et d'histoire).

4 Partant du constat que la procédure est longue et complexe, quelles sont les mesures concrètes prises pour accélérer le traitement des demandes ?

Malheureusement le processus de naturalisation ne dépend pas de la Ville de Prilly. En effet, aujourd'hui, après le dépôt de son dossier par le candidat, celui-ci est transmis à la POLOUEST qui établit un rapport puis le transmet à la Commune. A ce stade la Ville de Prilly fixe une date pour l'audition devant la Commission de naturalisation et préavis à la Municipalité. Si la décision est positive, le dossier du candidat est transmis au service cantonal pour approbation par le Conseil d'Etat puis transmis au niveau fédéral pour décision finale. Ce n'est qu'à ce moment que le Canton procédera à la convocation du candidat pour la cérémonie de prestation de serment, qui a lieu 3 ou 4 fois par année.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt : «Quelles informations pour encourager la naturalisation?».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 mai 2017.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Merci M. le Conseiller municipal pour la réponse, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais préciser que le 21 juin dernier, le Conseil d'Etat vaudois, dans un communiqué de presse, a encouragé les communes, les associations d'informer les migrants de déposer une demande de naturalisation dans le courant 2017. La ville de Zurich, la plus grande ville suisse, a envoyé l'information à toute personne candidate potentielle à la naturalisation.

La ville de Lucerne, Soleure ont fait les mêmes démarches et d'autres démarches sont en route dans d'autres villes suisses et je me demande pourquoi notre ville ne pourrait pas faire une telle démarche. Merci.

Mme la Présidente demande si M. le Conseiller Ihsan Kurt souhaite déposer une résolution.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Ça me surprend, parce qu'il me semble que la Municipalité a répondu et en plus on peut toujours admirer Zurich, mais les taux de naturalisation en suisse romande sont beaucoup plus importants qu'en suisse allemande, y compris à Zurich. Quand j'ai conseillé des clients, j'ai examiné les réglementations cantonales et communales notamment dans le canton de Zurich. Les règles, les conditions, notamment de durée de séjour dans une commune étaient beaucoup plus exigeantes que chez nous. Donc, je crois que plutôt que de regarder les mesures spectaculaires, je pense qu'il faut regarder ce qui se fait très concrètement. On a une réglementation qui vraiment encourage les naturalisations. La commune est toujours à disposition pour renseigner les candidats potentiels. Les sites internet sont très bien faits, celui du canton notamment, explique à quelles conditions on peut devenir suisse, et comme l'a dit la Municipalité, il y a des conditions qui sont nombreuses et chaque cas est différent.

Il y a des conditions de durée en Suisse, dans le canton, dans la commune et la commune ne peut pas examiner si un étranger qui est là depuis 3 ans remplit la condition des 12 ans par exemple de séjour dans notre pays. Ce serait un travail gigantesque. A mon avis, notre commune a fait déjà beaucoup, notre canton aussi, mais notre commune en fait déjà beaucoup pour assister, aider des personnes qui souhaitent se naturaliser et c'est bien. Il faudrait écrire à tous les étrangers qui sont dans la commune depuis 3 ans, parce que peut-être ils remplissent la condition des 12 ans, peut-être qu'ils n'ont pas de casier judiciaire, peut-être qu'ils sont bien intégrés, qu'ils parlent la langue et qu'ils sont un revenu stable, etc. On n'en sait rien, c'est un petit peu la pêche au gros filet, ça semble disproportionné par rapport aussi à ce qui se fait déjà.

Donc, je vous remercie, je pense qu'il faut vraiment accepter cette réponse.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je suis d'accord avec la présidente du groupe PLR. Dans le canton de Vaud, on fait du bon boulot dans ce domaine-là. Ce n'est pas parce qu'on est bons qu'on peut éviter des très bons à tout prix. Je pense en effet que c'est une question complexe. Je ne suis pas là pour résoudre des problèmes techniques de la municipalité pour faire un tri d'adresses, mais j'aimerais quand même poser une question, combien y-a-t-il d'étrangers recensables, c'est-à-dire ceux qui ont au moins un permis C et combien y-en-a-t-il dans la population en rapport avec le chiffre élevé d'étrangers tout court qu'on a dans la commune. Parce qu'une lettre qui serait envoyée à tous les étrangers et qui dirait simplement « Nous vous expliquons comment vos voisins peuvent faire. Allez sonner à la porte de votre voisin pour les encourager à faire la démarche » est aussi possible. La forme de refus d'entrer en matière me semble dommage.

Je pense qu'en effet, nous devons faire le plus possible d'efforts en allant à la rencontre de ces étrangers, puisqu'ils sont là légalement depuis un certain temps et ça nous simplifiera la tâche s'il y a moins d'étrangers à terme à gérer dans notre système. Donc, question : est-ce qu'on peut avoir une évaluation du nombre de personnes à qui on devrait écrire ?

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Mme la Présidente,

Il y a environ 5'800 étrangers sur le territoire prilléran. Malheureusement ce soir, je n'ai pas le nombre de ceux qui ont le permis C, permis F, permis A, permis B, puisqu'en fait tous ces permis sont susceptibles de pouvoir déposer une demande de naturalisation aujourd'hui au sein de la commune. Par contre, comme l'a dit tout à l'heure Mme Colette Lasserre Rouiller, le service de la population n'a pas en sa possession, sauf erreur, le nombre d'années que les étrangers ont résidé sur le territoire suisse et c'est 12 ans minimum. Sur le territoire cantonal, minimum 5 ans, par contre je suppose que sur le territoire communal, ils doivent savoir que la personne a résidé depuis un minimum de 3 ans. A partir de ces 2 éléments là, au niveau national 12 ans et au niveau cantonal 5 ans, ces éléments-là, on ne les connaît pas, donc on doit demander à chaque personne un justificatif pour savoir, ou au service de la population du canton de Vaud, pour autant que ces personnes aient habité précédemment sur le canton de Vaud. S'ils venaient avant d'un autre canton, ce n'est pas dit qu'ils aient non plus l'information.

Donc, ça devient vraiment compliqué, ce n'est pas de la mauvaise volonté. Rien n'est impossible, l'informatique peut traiter un certain nombre de choses pour autant que ce soit mis en place par quelqu'un d'humain et parce que la machine ne fait que ce que l'homme lui demande de faire.

A partir de là, les travaux répétitifs, aucun souci, par contre il faut déterminer un certain nombre de critères et ces critères-là, on ne les connaît pas encore de manière suffisante pour pouvoir développer une liste ou pour envoyer un courrier. En admettant que 1000 ou 1500 personnes soient susceptibles d'être concernées, après derrière, nous on a de nouveau le critère de la langue, on a le critère des connaissances au niveau géographique, historique et civique et d'intégration, donc les 3 critères qui sont aujourd'hui demandés par la Loi. Donc, toutes ces personnes-là sont susceptibles de venir au guichet au greffe et évidemment plein d'autres qui n'auraient pas les conditions, mais qui n'auraient pas lu correctement la lettre, qui viendraient se renseigner soit par téléphone, soit qui viendraient directement au guichet.

Donc, aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous n'avons pas la structure pour accueillir un afflux important de personnes venant se renseigner au niveau de la naturalisation. Nous avons qu'une personne au greffe qui travaille, je crois, donc on a la réceptionniste qui fait plein d'autres choses, mais qui est au greffe, donc si son 100% de son temps de travail est occupé par les personnes qui viennent se renseigner, ça va pas le faire au niveau du reste du service administratif de la commune. Ensuite, les 2 autres personnes qui s'occupent des cas des dossiers, à 0,2 % EPT, vous imaginez qu'elles arrivent juste à absorber 217 personnes, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour 135 dossiers au niveau annuel. Vous imaginez s'il y a 500 personnes qui viennent en l'espace de deux mois, je vous laisse calculer le nombre de personnes par jour, c'est quasi impossible.

La Municipalité a estimé que nous pouvions faire un effort d'encarts d'informations dans le Prill'héraut, relié sur le site internet, mais encore une fois, c'est une démarche personnelle que les gens doivent faire qui sont au courant, puisqu'on a passé de 98 personnes à 217 de 2015 à 2017, donc les personnes concernées sont au courant, elles savent ce qu'elles doivent à faire. A elles de faire le nécessaire dans le temps qui leur est imparti sans forcément qu'à Prilly, on aille les chercher. Je ne sais pas, M. Ihsan Kurt, vous avez dit qu'à Zurich, à Lucerne et autres, ils ont combien de personnes qui s'occupent de ces dossiers au niveau EPT ? Ce serait intéressant de voir combien d'EPT ont traité, pour combien de candidats aussi, rapportés aux candidats le nombre d'EPT traitant ce type de dossiers.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci M. le Conseiller municipal,

Donc, en fait, par cette interpellation, ce que je souhaitais, ce que je demandais, c'était la démocratisation de l'information. Une information devient démocratique si tout le monde a l'accès. Donc, pas plus que ça. Nous avons, toute personne qui a le permis B, C et F, qui habite en Suisse depuis 12 ans légalement, qui habite sur le territoire communal depuis 3 ans, a le droit de déposer une demande de naturalisation. Il n'est pas difficile de trouver des statistiques à ce propos. Donc, sur la base des informations que M. Pellegrinelli vient de nous donner, on peut tout à fait publier, je ne demande pas la discrimination positive, de donner la naturalisation facilitée à n'importe qui, ce n'est pas de la compétence communale, on le sait très bien, ni cantonale, donc simplement l'information.

On peut tout à fait publier un article dans le Prill'héraut sur la base des informations qui ont été données et que tout ménage reçoive cette information, après il reste à la population de déposer ou pas la demande. Merci.

M. le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Imaginez la déception, la surprise d'une personne qui est invitée par la ville de Prilly à déposer une demande de naturalisation et qui par la suite pour des raisons liées à des critères d'appréciation on va dire subjectifs (intégration, langue, connaissance de la culture) voit sa demande refusée. Il serait face à une incompréhension qui effectivement serait totalement inexplicable pour nous, parce qu'il y a parfois des critères qui sont plus des critères d'appréciation au niveau juridique, mais des critères qui se rapprochent aussi de la question subjective.

L'autre aspect que j'ai envie d'aborder dans ce débat, c'est que la Suisse ne fait pas partie des pays où il est le plus facile de se faire naturaliser. Quand on remplit les conditions pour se faire naturaliser, j'estime qu'on doit être suffisamment au courant des lois et des différents critères qui permettent de déposer une demande de naturalisation sans que l'autorité doive encore nous prendre par la main et nous explique que peut-être on pourrait se faire naturaliser. La naturalisation suisse, ça a une certaine valeur et je pense que le minimum qu'on peut aussi exiger des candidats à la naturalisation, c'est qu'ils fassent eux-mêmes la démarche et qui s'informent eux-mêmes. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Quel beau plaidoyer nous avons entendu. Je note que si on arrêta de communiquer sur toutes les informations sur lesquelles la Municipalité ou une autorité a une liberté d'appréciation, on ne communiquerait plus sur grand-chose. Cela étant, je m'étonne quand même de la réponse de la Municipalité. On pourra toujours m'accuser de jeter de l'huile sur le feu, mais à mes souvenirs, en novembre 2016, on a réussi sans difficulté à envoyer une lettre pour inviter les étrangers à voter « Oui » à Malley, ça n'a pas pris beaucoup de temps, j'imagine que remplir 12 ans et 5 ans au lieu des 10 et 3 nécessaires doivent pas prendre beaucoup de temps non plus, donc l'argument me paraît particulièrement fallacieux.

M. le Conseiller Jean-Marie Abomo Samba (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On oublie peut-être de signaler qu'une démarche de naturalisation, c'est d'abord une démarche personnelle. Il faut déjà avoir la motivation de faire cette demande-là. On oublie peut-être, ce n'est pas à la Municipalité d'inciter les gens à faire cette demande-là et rien ne dit que tous les étrangers qui sont soit sur le territoire communal ou en Suisse voudraient devenir suisses, ça il ne faut pas l'oublier non plus. Je vous remercie.

M. le Conseiller Alexis Buchana (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Moi, j'ai fait un commentaire parce qu'est une question, on voit assez complexe au niveau juridique. On sait bien qu'il y a des difficultés dans différents quartiers par rapport aux compréhensions de ce que l'on doit faire au niveau des démarches. Mais comme M. Pellegrinelli a expliqué, nous avons un site internet. En résumant, on constate que tout le monde a un téléphone et un site internet, on consulte autre chose, on oublie les choses qui sont très importantes. Moi j'espère, on ne doit pas pousser la Municipalité, peut-être elle va venir avec un préavis pour nous demander de la chapeauter. Vous voulez qu'on fournisse les gens, il faut nous donner les moyens. J'espère que les associations qu'on a autour de nous peuvent nous aider, parce qu'il faut faire le premier pas. Moi je parle, parce que je suis ici, exerce ici, c'est très très complexe. Juridiquement, administrativement. Il faut vraiment que les gens soient au courant de ce qui se passe exactement, mais pour le moment je vous assure qu'il y a des informations qui existent en tout cas, de mon côté, c'est suffisant. Est-ce-que les autres ? Je ne sais pas et là je parle par rapport à l'expérience, ce que j'ai vécu, où j'ai passé, où je suis. Je voulais pas vous cacher où sont les gens, mais on ne sait pas exactement ce qui se passe à la commune. On ne sait pas, sauf s'il y a une convocation, mais il faut que chacun, chacune fasse le premier pas pour avancer. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Peut-être que pour notre collègue, naturaliser le plus de monde possible est un objectif, mais je ne crois non plus que ça soit un objectif de notre société.

La naturalisation, comme elle l'a été dit plusieurs fois maintenant, elle est destinée à ceux qui répondent aux critères et surtout à ceux qu'ils le souhaitent. Je pense que surtout, ça n'est pas le rôle de l'institution de pousser les administrés à se précipiter dans un gouffre avant un changement de loi, l'évolution du droit. Que dirions-nous, que diraient certains dans cette salle si lorsqu'une nouvelle taxe par exemple sur l'important de voitures puissantes ou de voitures tout terrain allaient être mises en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ? Qu'est-ce qu'on dirait si le service cantonal des automobiles avisait tout le monde en disant « dépêchez-vous d'acheter ces voitures » avant d'avoir la taxe. Je pense que certains réagiraient assez violemment. Autre bon exemple, si d'une manière ou d'une autre, on devait avoir une augmentation de la taxation fiscale sur je ne sais quoi, imaginez ce que diraient d'autres si l'administration disait aux contribuables « dépêchez-vous d'investir, de faire je ne sais pas quoi, de manière à payer moins d'impôts ». On ne serait certainement pas d'accords. Dans le cadre de l'évolution de la loi sur la naturalisation, il en est de même. Il n'y a pas de raison aujourd'hui que les institutions poussent les administrés à profiter vite avant un changement de loi, tout comme ce serait le cas pour des grosses bagnoles ou pour des allègements fiscaux.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

J'aimerais rassurer M. Deillon. Les marchands de voitures investiraient très vite dans la publicité pour annoncer qu'il y a de nouvelles taxes et qu'il faut acheter avant le 31 décembre. Si vous n'avez pas confiance dans les marchands de voitures, à qui faites-vous confiance M. Deillon ?

Cela dit, je pense que ça a donné lieu à un intéressant débat, ça a montré nos sensibilités différentes à l'égard des naturalisations et moi je suis heureux de voir que certains se sont exprimés dans un sens ou dans l'autre. J'offre mes services si la Municipalité veut envoyer une lettre large sans nuances pour organiser une nouvelle séance d'information pour les gens qui voudraient venir et on sera là avec quelques spécialistes du SAJE ou d'autres institutions, aussi pour dire aux gens « votre niveau de français n'est pas suffisant, vous ne passerez pas devant l'examen à Prilly, allez vous faire naturaliser ailleurs, vous avez plus de chance, où on est moins regardants ». Mais sans plaisanter, je continue à penser que l'organisation d'une forme d'information plus large que le journal municipal de Prilly est une chose heureuse, c'est important d'informer les gens, c'est important qu'ils le sachent, c'est important qu'ils puissent prendre une décision et je peux vous confirmer qu'au moins notre discussion aura convaincu deux personnes dans la salle d'aviser quelqu'un disant « c'est le dernier moment » et l'une de ces deux personnes était au pied du lit de mon père lorsque mon père était hospitalisé, ça lui a permis de se préparer à l'examen d'admission à la sanctifiée nationalité suisse.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

M. Boulaz a fait allusion à un courrier qui a été envoyé par la Municipalité. C'est justement, il a été envoyé, parce qu'il n'a pas été ciblé, il a été généralisé sur l'ensemble des personnes, donc il n'y a pas eu de sélection au niveau des critères.

Deux chiffres quand même, en essayant de se remémorer en 2003 lors de la nouvelle constitution vaudoise, une séance d'information pour les votes pour les étrangers au niveau communal avait été organisée.

Les 6 ou 7 partis pour ceux des plus anciens se rappellent étaient présents peut-être à la grande salle, tous les partis étaient représentés, une séance d'information était là, une information avait été envoyée à l'ensemble des étrangers susceptibles de voter et il y avait entre 50 et 100 personnes à la grande salle. Le même exercice a été tenté avec la CISIP sauf erreur en 2011-2012, dans cette salle, et pas plus que 50 à 60 personnes étaient présentes. Donc, vous voyez, Mesdames et Messieurs, que même en envoyant un courrier, le nombre de personnes intéressées, certes se déplacent, mais sont très peu nombreuses par rapport à ceci.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Juste pour clarifier une chose. Ce que j'aimerais proposer dans cette assemblée, c'est que la Municipalité, par le biais du Prill'Héraut envoie une information à la population. Merci.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

C'est exactement le contenu de la réponse que propose la Municipalité dans sa réponse à la question de M. Ihsan Kurt.

Mme la Présidente demande à M. Kurt si cela lui convient. M. Kurt répond par l'affirmative. La Présidente passe donc aux diverses interpellations.

Interpellation de M. le Conseiller Blaise Drayer (Les Verts)

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les municipaux,

Comme vous le savez peut-être, le glyphosate, molécule herbicide développée par Monsanto, est classé depuis le 20 mars 2015 comme cancérigène probable par le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS. De plus, un article publié dans l'International Journal of Environmental Research and Public Health, démontre que les co-formulants entrants dans la composition des herbicides à base de glyphosate sont des perturbateurs endocriniens. Des résidus de glyphosate ont d'ores et déjà été retrouvés dans plusieurs rivières du canton, dont la Venoge.

Une carte du canton recensant l'utilisation de pesticides dans les communes vaudoises et genevoise est disponible sur ma-commune-zero-pesticide.ch et il apparaît que Prilly n'ait pas répondu à leur enquête.

Je serais donc reconnaissant à la municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Utilisez-vous du glyphosate dans la commune ?

Par exemple, au sein du service des parcs et jardins ou pour l'entretien des bords de route.

2. Dans le cas où notre commune utilise encore du glyphosate, y a-t-il un plan pour l'arrêt de son utilisation à court terme ?

Merci dans ce cas de nous donner la date prévue de l'arrêt d'utilisation du glyphosate dans notre commune.

3. Utilisez-vous d'autres pesticides ou insecticides ? Et si oui, avez-vous un plan pour l'arrêt de leur utilisation à court terme ?

Des alternatives existent et sont déjà utilisées dans plusieurs communes du canton :

<http://www.gestiondifferentiee.org/IMG/pdf/desherbagealternatif-adalia.pdf>

Je remercie la Municipalité pour ces réponses à ces questions.

Blaise Drayer

Groupe Les Verts de Prilly

Interpellations de M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC)

Mise à disposition de nos diverses salles

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors du dernier Conseil communal, je vous avais présenté un postulat pour l'utilisation de nos salles dans notre commune. Le Conseil communal avait souhaité que je revienne avec une interpellation, c'est chose faite.

Notre commune dispose de nombreuses salles. Celles-ci sont réparties à divers endroits tels que le Château, Castelmont, Piscine, bâtiment de la grande salle avec la grande salle, la petite salle au rez-de-chaussée inférieur, la petite salle en haut, etc. De plus, il y a encore des salles diverses comme par exemple celle utilisée pour le bureau de vote, des salles dans les écoles, des salles pour quartier solidaire et encore dans l'abri PC du Grand-Pré ou le refuge.

Toutes ces salles sont mises à disposition de différents usagers tels que le Conseil communal, les commissions du conseil communal, les partis politiques, les associations et encore bien d'autres.

Elles sont très très demandées. Elles sont parfois tellement demandées qu'il est impossible d'en obtenir. Par exemple, en plus de 10 ans mon parti politique n'a pu obtenir une salle que 2 fois.

Durant notre première législature, lorsque j'avais demandé à pouvoir organiser des séances préparatoires à Castelmont, on m'avait répondu qu'on ne souhaitait pas prêter de salle à ce parti. Par la suite, lorsque j'étais Président du Conseil, j'avais obtenu à l'arrachées une salle un samedi après-midi, mais on m'avait tout d'abord répondu que c'était un week-end de votation et que tout Castelmont était réservé durant tout le week-end pour le dépouillement. Ce n'est qu'en insistant et en précisant qu'étant président du bureau de dépouillement, je trouvais que l'usage d'une salle durant 2 heures le samedi ne perturberait pas le dépouillement du dimanche, que j'avais obtenu la précieuse autorisation.

A plusieurs reprises, notre commission des finances est restée sans toit. Elle a dû se réunir parfois chez l'un de ses membres et aussi plusieurs fois au bistrot.

En rentrant du bistrot où avait dû siéger la commission des finances j'ai constaté que des salles étaient visiblement inoccupées, car elles n'étaient pas éclairées.

La réticence à mettre à disposition des salles est telle que, même après avoir proposé mon postulat lors de notre dernière séance du Conseil, alors qu'on aurait pu penser en entendant les propos de la Municipalité que le postulant voyant des problèmes où il n'y en a pas, la COFIN s'est vue refuser une salle, alors que le 1^{er} mai n'est pas un jour férié, l'administration communale était fermée et fort de ce motif, la mise à disposition de salle est exclue, en tout cas pour la COFIN.

Mieux encore, pour le vendredi 5 mai, une séance commune entre la COFIN et la COGEST était à l'agenda. La présidente de la COFIN et le président de la COGEST avaient tous les deux réservé une salle à Castelmont. Et bien, les commissaires ont trouvé porte close et ont dû aller siéger encore une fois au bistrot, alors que de très nombreuses salles étaient inoccupées. Nous avons pourtant dépensé une fortune pour la mise en œuvre d'un coûteux système de contrôle d'accès.

J'ai donc investigué un peu, posé des questions et je sais désormais que l'attribution des salles se fait de manière frileuse :

- la salle de réunion de la piscine n'est que très peu utilisée selon l'aveu des personnes rencontrées durant les travaux de la COFIN. La COFIN y a suivi un cours traitant de la comptabilité communale et a pu après le cours y organiser sa séance.
- Lorsque nous sommes dans un week-end de dépouillement, l'entier de Castelmont est déclaré indisponible tout le week-end, voire même pour le lundi qui suit si celui-ci tombe sur le jour où les syndicats organisent des défilés et des manifestations.
- Quand rien d'autre n'est libre, il n'est pas concevable de sortir une table et 8 chaises pour se réunir à la grande salle ou au rez inférieur de celle-ci.
- Lorsqu'un cours a lieu sur deux jours, la ou les salles sont déclarées indisponibles également le soir, alors qu'il ne s'y passe rien.

Il est dommage de laisser des salles si précieuses inoccupées alors que le besoin est réel et comme il n'est pas acceptable qu'une commission de contrôle se retrouve à siéger au bistrot.

Par cette interpellation, je demande à la Municipalité de nous dire :

- Pourquoi ne pas répondre en priorité à la demande de ses propres organes pour la mise à disposition de salle de réunion ?
- Selon quels critères les salles sont-elles attribuées ?
- Pourquoi ne pas répondre à la demande générale en salle de réunion en engageant plus généralement tous les locaux existants, par exemple ?
 - Salles de Castelmont
 - Salles du Château
 - Salle de la piscine de la Fleur de Lys
 - Grande salle, salle du rez de la grande salle, salle du 1^{er} étage
 - Etc.
- Pourquoi ne pas faire libérer les salles durant les tranches horaires de non utilisation afin de les mettre à disposition d'autres usagers (par exemple en soirée si un cours a lieu seulement en journée ou le samedi lorsque le dépouillement a lieu le dimanche) ?
- Pourquoi le système de contrôle d'accès que nous avons installé à grands frais ne permet-il pas de déverrouiller les accès aux salles durant les heures ou jours où l'administration communale ne travaille pas ?

D'avance, je remercie notre exécutif pour la bienveillance avec laquelle il traitera la présente interpellation.

Fabien Deillon
Conseiller communal UDC

Affichage, deux poids, deux mesures ?

Les élections cantonales génèrent toujours une campagne d'affichage sauvage. A cette occasion, les candidats à l'élection au Grand Conseil ont été fermement informés au sujet des règles à respecter. Un guide d'une quinzaine de pages a été distribué.

Les bases légales sont :

- La loi fédérale sur la circulation routière LCR
- L'ordonnance fédérale sur la circulation routière OSR
- La loi vaudoise sur les procédés de réclame (LPR) et son règlement d'application

Le guide distribué renseigne comme suit :

Les affiches sont strictement interdites aux emplacements suivants (OSR, art. 96 et 97) :

- sur la signalisation routière ou aux abords immédiats de celle-ci
- dans les carrefours ou les giratoires
- à proximité des passages piétons
- aux débouchés de chemins sur la route cantonale
- à moins d'un mètre du bord de la chaussée

Deux schémas indiquent très clairement les endroits où l'affichage est prohibé aux abords des débouchés de chemins, des carrefours, des giratoires, des passages piétons.

Pour faire simple, l'affichage est prohibé dans les giratoires et sur leurs accès sur 50 mètres, dans les carrefours et débouchés de chemins à 30 mètres de ceux-ci et 75 mètres avant et après les passages piétons.

Lors de campagne, par exemple concernant le plan de quartier Malley-gare, les autorités se sont montrées efficaces pour retirer des affiches.

Par contre, chacun peut constater en se promenant au travers de Prilly que les règles imposées à certains semblent ne pas concerner les autres.

- Banderoles en plein giratoire de Prilly-centre
- Affiche prônant (c'est un comble) la sécurité routière à la sortie sud du giratoire
- Affichage temporaires pour les scrutins directement dans les carrefours et/ou débouchés de chemins (selon la manière dont on les qualifie) sans respecter les 30 mètres et/ou sans respecter les 75 mètres de distance avant et après les passages piétons.
- Panneau d'affichage de la Commune
- Affichage SGA dans les carrefours et/ou débouchés de chemins sans respecter les 30 mètres et à proximité des passages pour piétons.

Par la présente interpellation, je souhaite que la Municipalité explique cette différence de traitement entre les administrés, entre administrés et société commerciale, ainsi que pourquoi la Municipalité enfreint-elle les prescriptions qui émanent de lois fédérales, d'ordonnances fédérales, d'une loi cantonale et de son règlement d'application. La Municipalité est-elle au-dessus des lois ?

D'avance, je remercie notre exécutif pour la bienveillance avec laquelle il traitera la présente interpellation.

Fabien Deillon
Conseiller communal UDC

Interpellation de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS)

Monsieur le Syndic, Mme la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Pour une arborisation de la Ville de Prilly qui tienne compte du facteur allergène des essences

La problématique d'allergie au pollen touche environ 20% de la population. L'allergie pollinique consiste en une réaction du système immunitaire aux protéines en soit inoffensive des pollens. L'inspiration ou le contact direct avec le pollen aéroporté entraîne chez l'allergique une libération d'histamine, qui mène à une inflammation de la conjonctive des yeux et de la muqueuse nasale.

Afin de limiter les nombreux allergènes à risque libéré dans l'espace et les rues des villes, il est recommandé de réduire le nombre de plantations d'arbres fortement allergènes.

Afin de connaître la politique mise en œuvre dans ce domaine, je serais donc reconnaissante à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que la Municipalité dispose d'une liste des arbres indigènes à fort pouvoir allergisant ?
- Est-ce que la Municipalité a établi des principes pour l'arborisation de la ville et dispose d'un plan d'arborisation ? Si oui, est-ce que c'est un des critères pour le choix des essences ?
- Finalement, la commune a déjà mis en place des mesures pour informer la population sur les risques liés à certaines plantes comme l'ambrosie, est-ce qu'elle pourrait envisager d'étendre cette information aux arbres à fort pouvoir allergisant ?

Pour le groupe socialiste, Sylvie Krattinger Boudjelta.

Question écrite de Mme la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PS)

Mise à disposition d'un local pour stocker le matériel des stands en période de votation

Les socialistes constatent depuis quelque temps un problème pour amener le matériel destiné aux stands lors des votations, en particulier l'infrastructure telle que petite tente pliante, oriflamme, panneau, table, etc.

Après discussion notamment avec les Verts, il s'avère qu'ils rencontrent les mêmes problèmes de stockage. Nous pensons que d'autres partis seraient certainement intéressés.

Dès lors, nous nous demandons s'il serait envisageable que la Municipalité mette à disposition des partis un local commun pour entreposer ce matériel, proche de Prilly-Centre.

Nous prions la Municipalité de bien vouloir étudier la question et la remercions pour sa prochaine réponse.

Geneviève Nosedà Guignard
Conseillère communale.

Question écrite de M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC)

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Fermeture des services de la Commune de Prilly

Le 1^{er} mai n'est pas un jour férié. Il ne figure pas dans la liste des jours fériés, ni dans notre pays, ni dans notre canton.

La poste fonctionne, les commerces sont ouverts, les transports publics sont normalement disponibles.

Cependant, chacun aura pu constater que le lundi 1^{er} mai 2017, notre administration communale et ses services étaient fermés.

Qu'en était-il des structures d'accueil pour les enfants ?

Pourquoi donc est-ce que nos citoyens étaient privés des prestations de notre institution communale ce jour ouvrable ?

Qu'en est-il pour les salariés de notre commune. Est-ce que cette journée de congé est compensée par du temps travaillé à un autre moment où est-il pris sur les vacances ou fait-il partie d'un droit à des jours fériés sur l'année ou est-il prévu dans le règlement du personnel ou autre ?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente.

Fabien Deillon
Conseiller communal UDC

Mme la Présidente demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite déposer une motion ou un postulat.

Ce n'est pas le cas.

11. Questions et divers

Mme la Conseillère Nicole Genet (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est au sujet de la porte de la bibliothèque de Prilly. Malgré les récents aménagements pris par la commune, la porte de la bibliothèque reste difficile à ouvrir, dure, il faut la pousser fort. C'est compliqué pour les personnes qui viennent avec une poussette, pour les personnes handicapées ou encore les personnes âgées ou moins âgées. Ne serait-il pas possible de mettre une porte automatique ? Merci.

M. le Conseiller Vincent Zodogomé (PS) a la parole

Mme la Présidente, Messieurs les Conseillers,

Juste une question concernant la déchetterie. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les usagers de la déchetterie de Malley ne peuvent plus apporter les plastiques souples dans les containers, mais doivent les mettre dans leurs poubelles. Pourquoi ce changement de pratique ?

Une 2^{ème} question, si les plastiques souples sont brûlés, qu'en est-il de la pollution ?
Merci.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais relayer deux questions des citoyens.

Première question, la route de Broye qui est actuellement à 30 km/h, les gens se sont inquiétés parce que souvent les gens ne respectent pas cette vitesse. Ce que j'ai pu observer, c'est que maintenant il y avait des oriflammes qui étaient mis. Je voulais savoir si vous pensiez évaluer ces effets et si nécessaire adapter encore ce parcours.

Deuxième question que je relaie aussi, la zone qui était prévue et qu'on a voté ici au Conseil communal pour le skate parc, où est-ce que vous en êtes par rapport au traitement et à la planification de cette zone ?

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Messieurs les Conseillers,

Ce soir, je suis aussi le porte-parole de certains habitants de Prilly concernant la route de Flumeaux. Juste en face de POLOUEST, il y a SICPA que vous connaissez toutes et tous et il y a un arrêt de bus. Il y a soi-disant un trottoir, en fait on ne sait pas si c'est un trottoir ou si c'est la route, donc 3 personnes âgées m'ont interpellé, qui ont peur de traverser devant le SICPA, parce qu'en fait il n'y a pas de trottoir et parfois les voitures dépassent le feu, traversent sur le trottoir en direction de Renens. C'est extrêmement dangereux et j'aimerais demander à la Municipalité de voir auprès de POLOUEST pour si possible trouver une solution. Merci.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Moi aussi, des citoyens sont venus me voir pour relayer des questions dans ce Conseil, décidemment c'est la soirée. J'habite au chemin de la Suettaz et mes voisins se demandent qui est chargé de l'entretien des chemins qui relient l'arrêt du LEB Union Prilly au chemin de la Suettaz, donc différents chemins perpendiculaires à la Suettaz. L'entretien, donc le nettoyage de ces rues et notamment l'entretien en hiver pour ce qui est du déneigement.

Je sais qu'au mois de Mai, ça paraît un petit peu exotique, mais il se trouve que dans les grandes périodes de froid de cet hiver, c'est vrai que ces routes étaient extrêmement difficiles à emprunter, notamment pour des personnes âgées. Merci beaucoup.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je vais prendre les 2 premières questions.

La première au sujet de la porte de la bibliothèque. Nous allons voir effectivement ce qu'il est possible de faire.

En ce qui concerne les plastiques qui ne sont plus récupérés à la déchetterie. Il s'agit d'une décision qui provient de Lausanne. Il faut savoir que jusqu'à maintenant, tous ces plastiques souples, souillés, etc. qu'on pouvait encore amener à part à la déchetterie finissaient aussi à Tridel. On n'a pas de solution actuellement pour recycler les plastiques de manière un minimum efficace et qui puisse apporter quelque chose. Actuellement, la meilleure valorisation de ces plastiques qui sont de beaucoup de polymères différents, souvent souillés, contrairement à du PET, on a toujours le même plastique et souvent propre, parce qu'il provient de bouteilles de boissons, donc on sait ce qu'il y a eu dedans, etc.

Donc, tous ces plastiques qui sont avec beaucoup de polymères différents, qui sont souvent souillés, la seule valorisation intéressante, c'est la valorisation thermique, donc d'amener ça à Tridel, de brûler et de faire du chauffage à distance, c'est aussi pour ça qu'on a fait un réseau de chauffage à distance. Alors, pourquoi jusqu'à maintenant, c'était récupéré, je ne sais pas si c'était une volonté peut-être aussi politique de Lausanne d'inciter les gens à faire un tri en espérant peut-être trouver une solution pour ces plastiques. Mais, finalement, on s'est rendu compte que c'est aussi peut-être une façon de ne pas faire payer les gens, de faire des économies dans les ménages qui faisaient ce tri-là, mais il n'y a aucune logique finale.

Donc, malheureusement pour l'instant, tant qu'on n'aura pas trouvé comment valoriser ces déchets plastiques autrement qu'en les brûlant, on est obligé de demander à la population de mettre ça dans les sacs avec le reste des autres déchets qui finissent aussi à Tridel. Donc, voilà la raison qui fait qu'on ne peut plus amener ces plastiques à la déchetterie intercommunale.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mme Krattinger, route de Broye, 30 km/h, non respect.

Effectivement, ce n'est pas qu'à la route de Broye malheureusement que les automobilistes ne respectent pas le 30 km/h. Ceci n'étant pas de notre responsabilité on va dire au niveau de la vitesse, c'est la POLOUEST qui doit faire le nécessaire pour informer les automobilistes qu'il y a des contrôles et les sensibiliser à respecter le 30 km/h. Néanmoins, à la route de Broye, nous avons installé 6 drapeaux en haut, en bas et au milieu au niveau de l'accès de la route de Broye pour informer et sensibiliser les automobilistes que la route était à 30 km/h.

Ensuite, le revêtement de la route définitif qui sera mis je pense entre 6 mois et une année après la fin des travaux sera mis de manière à ce que les carrefours aujourd'hui soient légèrement surélevés à ce qu'ils ne sont aujourd'hui, de manière à ce que les gendarmes couchés soient plus dissuasifs au niveau de la diminution de la vitesse qui ne l'est aujourd'hui. Il y a encore des traversées pour les piétons vers les carrefours qui seront marqués d'une certaine manière.

Aujourd'hui, sauf erreur, le marquage au sol n'est pas encore définitif, donc il y a encore un système au sol qui sera mis et qui devrait faire en sorte que les automobilistes soient avertis qu'il y a des piétons qui de temps en temps traversent la route. On espère qu'ils les laissent passer puisqu'ils ont l'obligation de les laisser passer, puisqu'on ne peut pas mettre de passages piétons dans les 30 km/h. Néanmoins, vous aviez dit les effets et les adaptations, lorsqu'on l'on met une route à 30 km/h et qu'elle était avant à 50 ou à 60 km/h., la loi nous oblige à faire ce qu'on appelle des mesures de densification, de V85, c'est-à-dire qu'au moins 85% des usagers doivent respecter la limitation de la vitesse. Si ce pourcentage est plus bas, des mesures compensatoires doivent être entreprises par la commune, en l'occurrence Prilly, pour rétrécir encore et rendre la route encore plus restrictive de manière à baisser la vitesse. Donc, une fois que les travaux seront terminés, durant une année, on va faire des contrôles de vitesse, on va mesurer tout ça, on va faire cette fameuse V85 et à la fin, on estimera si en fonction des résultats s'il est nécessaire ou pas d'améliorer ou de laisser tel quel le chemin de la route de Broye, tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Route des Flumeaux, arrêt du bus, trottoir. C'est un peu une histoire qui dure, puisque quand nous avons terminé les travaux à la route des Flumeaux, SICPA est venu vers nous pour nous dire qu'ils avaient des intentions de construire quelque chose et surtout un accès parking souterrain. Et quand on leur a demandé les plans, ils nous ont répondu qu'ils étaient d'étudier. Un certain nombre de mois se sont écoulés et nous étions, pour certains qui se rappellent, avec une différence de niveau au niveau de la route, d'un côté descendant on était plus haut et montant, on était plus bas. Cette différence est restée de nombreux mois et tout ça dans l'attente de savoir où cette société allait faire son entrée de parking, puisque l'entrée de parking allait délimiter l'arrêt du bus, puisque le bus ne pouvait pas se trouver au milieu de l'entrée du parking, donc il fallait le mettre à gauche ou à droite en fonction des aménagements.

Pour différentes raisons qui leur sont propres, la société a décidé de sursoir à ces travaux, ce qui fait que de guerre lasse, le service des travaux a proposé à la Municipalité de refaire le revêtement de la route pour qu'il soit propre, puisqu'on ne pouvait pas admettre qu'il y ait encore des barrières et que cette route aie une différence de niveau, ne serait-ce que pour la sécurité au niveau de la circulation et au niveau des trottoirs de faire quelque chose de propre, mais pas définitif et pas trop cher, de manière à ce que quand la société viendra avec l'implantation exacte de son entrée de parking, on pourra délimiter l'arrêt du bus et refaire la partie route et trottoir de manière correcte avec un dénivelé pour assurer la sécurité maximum au niveau des piétons.

Si on avait ça aujourd'hui, c'est quelques dizaines de milliers de francs qu'on aurait dépensé pour rien, puisqu'on aurait de toute façon du tout casser, lorsqu'on allait faire ces travaux définitifs et la Municipalité, soucieuse des deniers publics, a préféré faire des aménagements certes légers, mais qui posent peut-être un inconvénient, encore une fois, à des automobilistes qui, pour éviter de rester au feu rouge, montent sur le trottoir, mais en fait ils n'ont pas besoin de monter, puisque c'est au même niveau, passent sur le trottoir au risque de renverser des piétons.

Là aussi, on informera la POLOUEST, c'est en face de chez eux, donc ça doit pas être compliqué d'aller vérifier de temps en temps si les automobilistes respectent ou pas le trottoir des piétons.

Chemin de la Suetta, l'entretien des chemins. Il s'agit du domaine public, c'est la Commune qui s'en occupe et les chemins perpendiculaires qui montent à l'arrêt du LEB, ainsi que le chemin perpendiculaire au LEB qui donne accès au quai du LEB sont entretenus, le chemin perpendiculaire au LEB en haut, par la Commune et un petit peu par la Commune sur les chemins qui sont perpendiculaires, qui descendent sur la Suetta. Tout ça a été traité d'un commun accord par une convention avec les 4 sociétés qui sont concernées. Il y a 3 gérances, le LEB + la Commune au niveau des parcelles de terrain à qui appartient quoi et autre, un certain pourcentage a été attribué à chaque société et à la Commune, l'entretien se fait l'été, mais aussi l'hiver, déneigement et salage. En principe, nous n'avons pas eu de plainte, ni du LEB, ni des 3 sociétés gérances qui gèrent les bâtiments au niveau de l'accès du LEB, je crois qu'à ce niveau-là, en principe au niveau neige et verglas, en principe c'est réglé.

M. le Conseiller Werner Meienhofer (PS) a la parole

Juste une petite remarque, en parlant de la route de Broye, j'ai remarqué que les 10 derniers mètres du ruisseau sont secs. En haut, ça coule gentiment et puis tout d'un coup, il n'y a plus d'eau. Alors, c'est une information que je veux passer, parce que si l'eau descend dans les sous-sols et ça mine un peu la cave d'un locataire ou d'un habitant, ça serait dommage.

M. le Syndic Alain Gilléron (PLR) a la parole

Volontiers Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une réponse à la question concernant le skate parc, que se passe-t-il à ce niveau-là ?

Nous sommes en Suisse, Mme la Conseillère, nous avons besoin de ce qu'on appelle d'une base légale, il était exclu que le Canton nous autorise à faire quoi que ce soit, même avec des dimensions réduites, même sur un territoire extrêmement exigu, tel qu'il le reste maintenant et il fallait bien que nous passions par un PPA, un Plan partiel d'affectation pour cette zone, que le LEB nous a sympathiquement refilée quand il a conçu son pont d'aménagement routier. Donc, nous sommes en procédure finale et nous l'avons déposé il y a un certain temps, on nous a assuré que ce petit PPA ne devrait pas trop poser de problème et il devrait nous être rendu d'ici un ou deux mois et là, si tout va bien, nous allons pouvoir le mettre à l'enquête publique et ensuite le passer au Conseil communal pour espérer des travaux printemps 2018.

Concernant le ruisseau de Broye, je laisse mon collègue de Broye vous répondre.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci, effectivement, M. Meienhofer, vous avez raison, c'est un phénomène qu'on a vu, constaté, mais il y a déjà de l'eau, c'est déjà bien, on est contents. Simplement, le fonds de tout le ruisseau à ciel ouvert est de très mauvaise qualité, on a trouvé des résidus de chantiers, un peu de tout, sauf de la terre, en tout cas quelque chose de solide et malheureusement, il faut attendre quelques temps, je ne vais pas m'avancer sur le nombre de jours, de mois.

Il faut qu'il pleuve assez régulièrement pour que le limon puisse se faire et fasse une base du lit de la rivière, les spécialistes vous diront exactement ce que c'est, il y a un terme pour ça. Une fois que la base de ça sera rendue imperméable, le ruisseau pourra s'étendre plus loin, mais il n'y a pas de risque d'inondations de caves. C'était déjà beaucoup plus haut quand on a tout de suite mis en eau et au fur et à mesure des pluies, ce phénomène descend et on espère qu'il s'éliminera par la suite, mais il n'y a pas de cave inondée, simplement au lieu de canaliser l'eau, exceptionnellement on fait de l'infiltration, mais c'est indépendant de notre volonté. Il n'y a pas de risque d'inondation de caves ou quoi que ce soit.

12. Contre-appel

Mme la Présidente remercie les Conseillers de leur présence et de leur participation. Elle précise que les scrutatrices ont fait un rapide comptage, tout est en ordre.

Mme la Présidente lève la séance à 22h30
15 mai 2017